

## DÉLIBÉRATION N° CS 2021-04-060

### MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / COLLECTE ET TRANSPORT DES MATÉRIAUX EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge à Saint Porchaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Michel LALAZON – Serge BERNET  
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Pierre TUAL – Emmanuel JOBIN  
Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ  
Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

**Présents / Membres suppléants****Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON (*excusée*) – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Hubert COUPEZ – Jean-Luc DUGUY (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD  
Stéphane AUGÉ – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT (*excusé*)  
Laurent RENAUD

**Secrétaire de séance**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**

07 décembre 2021

**Affichage de la convocation le :** 07 décembre 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

**Publication (affichage) ou notification du :**

20 décembre 2021



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le CCAAG-Fournitures courantes et services,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Madame la Comptable public de Cyclad, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

**Considérant** que le marché actuel se termine au 31 décembre 2022 et qu'il est donc nécessaire de relancer une nouvelle consultation,

**Considérant** le rapport de présentation ci-après,

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### I – OBJET DU MARCHÉ

Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché de services : Collecte et transport des matériaux en points d'apport volontaire.

### II – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est alloté comme suit :

↳ Lot n°1 : collecte du verre

- Dans les bornes d'apport volontaire mises en place sur le territoire,
- Dans les aires de stockage (bennes ou cases) du verre collecté en porte-à-porte par certaines communes,
- Le transport et le déchargement du verre chez le repreneur,
- Le déplacement des bornes d'apport volontaire.

La quantité de verre collecté en 2020 est de 11 100 tonnes. Cette quantité servira de base pour l'estimation des besoins.

↳ Lot n°2 : collecte du papier/petits cartons

- Dans les bornes d'apport volontaire mises en place sur le territoire,
- Le transport et le déchargement de ces matériaux chez le repreneur,
- Le déplacement des bornes d'apport volontaire.

La quantité collectée de papier/petits cartons en 2020 est de 4 800 tonnes. Cette quantité servira de base pour l'estimation des besoins.

↳ Lot n°3 : collecte des ordures ménagères et des emballages

- Dans les conteneurs enterrés mis en place sur le territoire,
- Le transport et le déchargement vers les sites de transfert (Surgères ou Paillé)

En 2021, le nombre de conteneurs installés est de 11 conteneurs de 5m<sup>3</sup> en ordures ménagères et de 7 conteneurs de 5 m<sup>3</sup> en emballages dans les centres de Surgères et Saint Jean d'Angély.



### III – ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Le montant estimatif global du marché a été estimé à 10 000 000 € HT.

Les prix sont révisables.

Les crédits nécessaires au financement de ce service sont prévus aux budgets primitifs 2022 et suivants.

### IV – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché débute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 5 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

### V – CHOIX DE LA PROCÉDURE

Compte tenu des éléments précités, la procédure choisie est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles L.2124-2, R.2124-2 1<sup>o</sup> et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.

La publicité sera envoyée suivant l'article R.2131-16 du Code de la commande publique au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Le dossier de consultation est téléchargeable directement sur la plate-forme mutualisée de dématérialisation [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info).

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,  
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend note des besoins identifiés et de la procédure de consultation développée,
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le(s) titulaire(s) qui sera(ont) retenu(s) par la commission d'appel d'offres désignée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Jean GORIOUX**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

